



Saisie arret sur salaire impossible de regler les autres factures

Par **maussane13**, le **07/03/2013** à **13:12**

Bonjour,

Une saisie arret sur mon salaire est effective depuis 2 mois. Le montant de cette derniere ne me permet plus de m'acquitter de mon loyer. Comment obtenir du centre des impots une diminution du montant preleve. Merci

Par **alterego**, le **10/03/2013** à **19:20**

La saisie arrêt sur votre salaire ne peut pas dépasser sa quotité saisissable. A vérifier auprès de votre employeur.

Obtenir un arrangement avec les services fiscaux est possible, vous devez vous munir de la notification de la saisie, des pièces justificatives relatives à vos revenus et vous rendre au SIP dont vous dépendez.

Cordialement

Par **FRANCK34**, le **11/03/2013** à **08:09**

Bonjour,

comme il est dit plus haut la saisie sur salaire a une part insaisissable qui est importante

pour tout savoir sur les saisie

<http://www.fbls.net/procedure-d-execution.htm>

vous ne devriez pas avoir de problème pour payer votre loyer si c'est le cas, saisissez la banque de France pour un dossier de surendettement

pour tout savoir

<http://www.fbls.net/surendettement.htm>